

VIOLENCES SEXUELLES et COMPORTEMENTS SEXISTES au travail

De quoi parle-t-on ?



HARCÈLEMENT SEXUEL

→ PROPOS OU COMPORTEMENTS À CONNOTATION SEXUELLE OU SEXISTE RÉPÉTÉS portant atteinte à la dignité ou créant une situation intimidante, hostile ou offensante.



→ PRESSION GRAVE, MÊME NON RÉPÉTÉE, dans le but d'obtenir un acte de nature sexuelle.

Tu me rejoins dans ma chambre d'hôtel ce soir et on parle de ta promotion demain !

? !!

AGISSEMENTS SEXISTES

→ AGISSEMENTS LIÉS AU SEXE D'UNE PERSONNE portant atteinte à sa dignité ou créant un environnement intimidant, hostile, dégradant, humiliant ou offensant.



INJURES SEXISTES

→ UNE PAROLE, UN ÉCRIT ADRESSÉ À UNE PERSONNE DANS L'INTENTION DE LA BLESSER OU DE L'OFFENSER en raison de son identité de genre ou son orientation sexuelle.



AGGRESSION SEXUELLE

→ CONTACT AVEC VIOLENCE, CONTRAINE, MENACE OU SURPRISE, avec une partie du corps dite « sexuelle » (bouche, poitrine, sexe, fesses, cuisses).



VIOL

→ TOUT ACTE DE PÉNÉTRATION SEXUELLE (de quelque nature qu'il soit) OU TOUT ACTE BUCCO-GÉNITAL subi par violence, contrainte, menace ou surprise.



Les comportements sexistes et les violences sexuelles au travail sont punis par la loi.

Osez en parler !